



N° 110 – JANVIER 2023

**L'équipe municipale
vous souhaite une
bonne et heureuse
année 2023 !**



MOT DU MAIRE

Avant tout, une très belle année 2023, pleine d'amitié, de rencontres et de bonheur.

En 2022 et après deux années de pandémie, les associations chantemerloises et la mairie ont fait leur maximum pour remettre en place des animations, des rencontres et donner à toutes et à tous la possibilité de se revoir en toute convivialité.

Cela n'a pas été facile et le succès n'a pas toujours été à la hauteur de l'investissement des organisateurs. Quelquefois c'est aussi la météo qui nous a joué des tours.

Mais la dynamique est repartie, et 2023 promet de bons moments festifs où j'espère que chacune et chacun retrouvera le plaisir d'être ensemble.

Pour ce qui concerne la Mairie, en 2023 nous devons faire des choix pour améliorer notre distribution d'eau et en assurer, si c'est possible, la continuité. C'est notre premier objectif.

Notre deuxième objectif est de concevoir un aménagement cohérent au niveau de l'entrée du Hameau de l'Espérouze et son rattachement au cœur du village.

Le troisième objectif est de faire participer nos jeunes à la vie de notre village et prendre en compte leurs attentes.

En plus de cela, d'autres initiatives des associations et de la mairie seront mises en place.

Cette volonté d'amélioration continue, nous l'avons, mais nous savons que nos moyens financiers sont relativement faibles et là aussi, il nous appartient de trouver des solutions pour trouver des ressources au niveau de nos ambitions.

Jean-Luc BODIN.

SOMMAIRE

Info Conseil Municipal
Info Mairie
Manifestations Mairie

P 02
P 03
P 06

Infos diverses
La Voix des Associations
Merci Chantemerle en fête

P 07
P 09
P 12



C.M. du 04 octobre 2022

F. CARMON élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 06-09-22 :

Les Conseillers ayant reçu le procès-verbal trop tard, décident de reporter l'approbation de celui-ci au prochain Conseil.

Durée amortissement Budget Principal Commune :

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28 du CGCT, les subventions d'équipement versées par la collectivité sont obligatoirement amorties dès l'année suivante sur une durée maximale de 15 ans pour un organisme public.

Il est nécessaire d'amortir les subventions versées au SDED pour la compétence d'éclairage public.

Le Maire propose d'amortir dès 2022 ces dotations sur 10 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité**, l'amortissement des subventions d'équipement versées pour 10 ans.

Décision modificative de crédits au compte 6811 Amortissement subventions :

La subvention versée au SDED en 2021 était de 3048 € et doit s'amortir dès cette année 2022. Soit 3048 € sur 10 ans = 304.80 €.

Il faut mettre des crédits au compte 6811 chapitre 042 en dépenses et au compte 28041582 chapitre 040 en recette pour la somme de 304.80 €.

Décision modificative de crédits au compte 2183 Matériel informatique :

Afin de payer le renouvellement du poste informatique et le rachat du matériel à JVS Mairistem, il faut mettre des crédits au compte 2183 matériel informatique, et enlever des crédits prévus au compte 2111 achat de terrain, pour la somme de 2500 €.

C.M. du 08 novembre 2022

Absent excusé :

F. ARTAUD donne procuration à JP. PERROT.
AM. CHANCEL élue secrétaire de séance.

Approbation P.V. du 06 septembre 2022 :

Approuvé à l'unanimité.

Approbation P.V. du 04 octobre 2022 :

Approuvé à l'unanimité.

Lavoir – demande de subventions :

Les travaux ont bien avancé, mais cela a pris du temps et depuis, les prix ont augmenté.

Le devis initial est passé de 14 030 € à 19 270€. Nous avons reçu 5 962 € de subvention calculée sur le premier devis. Une nouvelle subvention sur le coût et les travaux supplémentaires (électricité, plomberie et maçonnerie) est demandée à la Région.

les devis suivants sont présentés :

La Pierre à l'Edifice pour 5240 € HT et 1200 € HT
TJ Plomberie pour 2703 € HT
DUCOL pour 2119.71 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** les devis pour un total de 11262.71 € HT, et sollicite une subvention au plus haut taux pour ces travaux.

Taxe d'aménagement CCEPPG :

La taxe d'aménagement actuellement perçue par la commune, doit être reversée à la CCEPPG selon un % fixé par délibération du Conseil Communautaire. Le taux voté cette année est de 0%, il est donc nécessaire de prendre une délibération au même taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à l'unanimité** de reverser la taxe d'aménagement à la CCEPPG pour un taux de 0%.

Journée de la Solidarité :

La journée de la solidarité après accord du CAP, sera prise sur 7h de récupérations de l'agent. Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de valider cette journée par 7h de récupérations.

PROCHAINS C.M. 2023

10 JANVIER - 07 FEVRIER - 07 MARS

INFORMATIONS *Mairie*

HORAIRES ACCUEIL

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.

Tel: 04.75.98.50.49

Mail: chantemerle.grignan@orange.fr

Facebook : chantemerle chantemerlelesgrignan

Site internet :

www.mairiechantemerlelesgrignan.fr

Application : macommuneconnectée.fr

ETAT CIVIL

Décès : 30 septembre 2022.

Gilbert, Elie BRACHET.

Originaire de Valaurie, Chantemerle était son village et il en connaissait autant la géographie que l'histoire.

A Chantemerle il était connu de tous et participait activement à la vie municipale et associative, particulièrement à l'Amicale et l'APREPAC.

Son métier c'était agriculteur mais sa passion était la cuisine et sa renommée dépassait le cadre du village.

Ces dernières années, sa santé ne lui permettait plus de participer à nos manifestations, nous l'avons regretté.

Nous présentons nos condoléances à sa famille.



VOTRE BULLETIN

Le bulletin est entièrement réalisé et imprimé par la mairie. Si vous avez des remarques ou des idées de sujet envoyez les par mail au secrétariat de mairie.

Pour recevoir le bulletin en format numérique inscrivez-vous directement sur le site de la Mairie :

www.mairiechantemerlelesgrignan.fr
rubrique Bulletin Municipal.

CONTAMINATION DE L'EAU, ACTIONS ET INFORMATIONS

Le jeudi 30-11, comme chaque mois le laboratoire CARSO, pour le compte de l'ARS est venu faire un prélèvement de notre eau.

Après analyse, ce laboratoire nous a envoyé les résultats le vendredi 02-12 à 13h26. La mairie était fermée. Nous avons donc pris connaissance des recommandations que le lundi 05-12 à l'ouverture des bureaux.

Les résultats montraient une pollution qui rendait l'eau impropre à la consommation.

Immédiatement, A.M. CHANCEL et F. CARMON se sont mobilisées ainsi que Luc, Violène et moi-même alors que j'étais à l'étranger, pour mettre en œuvre une information et des actions correctives :

- **Information** faite à la population grâce à macommuneconnectée et Facebook, de ne pas consommer l'eau. Appel téléphonique aux personnes inscrites comme vulnérables.
- **Achat** de packs d'eau pour les habitants.
- **Dépôt** de pastilles chlorées dans les réservoirs.
- **Changement** des lampes UV de notre système.
- **Contacts** avec la SAUR pour changer notre compresseur de lavage.

Un nouveau prélèvement a été effectué 07-12 et les résultats étaient conformes aux normes. Grâce à la réactivité de celles et ceux qui se sont impliqués dans la résolution de cet incident, celui-ci a été résolu rapidement.

Au niveau de l'information deux failles sont apparues:

1- **les résultats** transmis par le laboratoire à la mairie ne l'ont pas été au maire et aux adjointes. Ceci est réglé et nos mails et numéros seront aussi utilisés dans le futur comme ils auraient dû l'être.

2- **les personnes** qui se considèrent comme vulnérables n'ont pas toujours actualisé leurs coordonnées auprès de la mairie. Elles doivent le faire absolument dans les plus brefs délais. Enfin, au niveau technique, nous travaillons sur la **procédure de surveillance et de maintenance** pour l'améliorer afin de réduire au maximum les risques d'une nouvelle pollution.

INFORMATIONS *Mairie*

DOSSIERS EN COURS

Mise à jour du répertoire des personnes vulnérables (fiche):

Ce répertoire permet aux élus de contacter directement les personnes vulnérables en cas de besoin (comme nous l'avons fait pour la pollution d'eau récemment), il est donc très important qu'il soit à jour.

Nous demandons aux personnes concernées (**65 ans et plus, personnes de 60 ans avec un handicap, personne en situation de handicap**) de prendre contact avec la mairie pour vérifier que les renseignements donnés lors de la dernière mise à jour en 2020 sont toujours exacts.

Pour les personnes qui ne sont pas concernées par le répertoire, mais qui souhaitent être contactées, merci de remplir le document joint dans votre bulletin et cocher la case : souhaite faire partie du fichier population PCS.

Hameau de l'Esperouze :

Il reste à faire les marquages au sol devant la borne à incendie. Les balises au croisement du hameau ont été installées, elles permettent ainsi de matérialiser ce croisement et de prévenir de cette priorité à droite.



Sécurisation à l'entrée du village Route de Clansayes :

Une réunion avec CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) est prévue le 10/01/2023.

Electrification de l'antenne relais:

Les travaux vont se poursuivre pendant le 1er trimestre. De nombreuses réunions ont eu lieu pour que la réalisation de ce chantier se passe le mieux possible. Les habitants dont les terrains bordent le chantier ont été avertis et nous serons vigilants sur le suivi des travaux.

La Fibre, éligibilité :

Pour connaître les possibilités de raccordement de la fibre, nous sommes en contact permanent avec les prestataires qui doivent donner une date de réunion d'ouverture commerciale.

En attendant, et avant de contacter un opérateur de votre choix pour bénéficier de la connexion « fibre », vous pouvez aller sur le site **ADN** (Ardèche Drôme Numérique) pour faire le test sur l'onglet « à quand la fibre chez moi ? » et avoir des précisions sur votre éligibilité.



VERDICT PROCES ANTENNE COLLECTIF

Pour ce qui concerne le procès, au terme de la décision du Tribunal Administratif de Grenoble, rendu le 06 décembre 2022, la requête portée par le collectif en juillet 2020 **est rejetée pour défaut d'intérêt à agir**, et l'intervention est rejetée en conséquence de **l'irrecevabilité du recours principal**.

Dans le sens de la plaidoirie de l'avocate de la commune, l'affaire fait l'objet d'une **condamnation exceptionnelle** au titre de l'Article L. 761-1 du Code de Justice Administrative : **les Requérants, autres que les 3 Conseillers s'étant désistés, sont condamnés à verser à la Commune la somme de 1.500€ , et la même somme à la Société FREE.**

Il faut noter que, même si la commune doit être dédommée de 1 500 € et que notre assurance nous a remboursé 2 600 €, les honoraires d'avocat se sont élevés à 6 120 €. Il reste donc 2 000 € venant impacter notre budget communal. Ce jugement met fin au procès qui a mobilisé beaucoup d'énergie de la part des élus et de finances pour notre commune.

Vous pouvez prendre connaissance du procès-verbal sur le site internet ou sur le panneau d'affichage de la mairie.

INFORMATIONS *Mairie*

DEMANDES URBANISME

Déclarations Préalables :

DP 22P0008 : W. PETERS.

Modification 2 terrasses : NON OPPOSITION
le 19/10.

DP 22P0009 : O. VIDON.

Réalisation piscine : NON OPPOSITION le 17/10.

DP 22P0010 : V. KASTEL .

Construction abri en bois et clôture :
OPPOSITION le 14/12.

DP 22P0011 : P. BOSLAND.

Modification ouvertures façades :
NON OPPOSITION le 19/12.

DP 22P0012 : O. BLANC.

Ravalement façades :
NON OPPOSITION le 30/12.

DP 22P0013 (dématérialisé) : H. VERKAAT.

Modification façades : OPPOSITION le 06/12.

DP 22P0014 (dématérialisé) : H. VERKAAT.

Modification façades, rénovation thermique :
NON OPPOSITION le 16/12.

DP 22P0015 : JC. PAGLIARELLA.

Modification ouverture fenêtre : OPPOSITION
le 03/01/23.

Permis de Construire :

PC 22 P0004 : B. BRAUER .

Construction maison : ACCORD le 26/10.

AT 22 P0001 : SARL CHEZ EDITH ET LAETI .

Construction guinguette : REFUS le 15/11.

PC 22 P0005 : P. AMARDJIA.

Installation de 2 containers :
En cours d'instruction.

PC 22 P0006 (dématérialisé) : P. GLOTAIN.

Création piscine et Poolhouse :
En cours d'instruction.

PC 22 P0007 : J. PAZART.

Création maison : En cours d'instruction.

PC 22 P0008 : F. PETITJEAN – N. RUEL .

Construction garage : En cours d'instruction.

COMMISSION PATRIMOINE

Le 26 octobre 2022, la « [commission bâtiments communaux et patrimoine](#) » a participé à la campagne de recensement participatif des objets protégés de la Drôme lancée par la [DRAC](#) Auvergne Rhône-Alpes (Direction [Régionale des Affaires Culturelles](#)).

Chantemerle possède plusieurs objets classés sur la commune.

Cinq objets ont la mention « monuments historiques » (statut de la Vierge, baptême du Christ, le rosaire, tableau de Saint Maurice, Vierge de l'Immaculée Conception), et environ vingt autres, (dont le lavoir) sont inscrits à l'inventaire supplémentaire (désormais consultable en ligne sur la base de données POP)

[Nous vous souhaitons une année riche en nouveaux projets.](#)



INFO CONSEILLERS

Suite au décret N° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de [conseiller municipal correspondant incendie et secours](#), G. NARDINI est désignée par le conseil municipal, JF. JOLY se propose de l'assister.

Ses missions :

- [participer](#) à l'élaboration des arrêtés, conventions et documents opérationnels, qui relève, le cas échéant, de la commune.
- [mise en œuvre](#) des actions pour l'information et la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- [concourir](#) à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

MANIFESTATIONS *de la Mairie*

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS:

Dans ce bulletin, est inséré le calendrier des manifestations prévues en 2023.

La Mairie et les associations ne manqueront pas de vous communiquer les dates et lieux de leurs manifestations par Facebook et/ou papier et affiches dans le village (abribus, point d'apport volontaire entrée du village, panneau à la source et panneau affichage en mairie).

Nous vous souhaitons une belle année remplie de fêtes, de danse et de joie !

VŒUX DU MAIRE ET DES ASSOCIATIONS:

Rendez-vous samedi 14 janvier 2023 à 18h00 salle des fêtes.



BANQUE ALIMENTAIRE:

Comme chaque année, les chantemerlois et chantemerloises se sont mobilisés pour déposer des denrées alimentaires et d'hygiène pour ceux qui en ont besoin.

Dimanche 20 novembre je vous ai accueillis pour cette collecte de 16h00 à 19h00 dans notre salle des fêtes.

L'ensemble de cette collecte a été directement déposée le lundi matin à l'épicerie sociale de Valréas avec l'aide d'Edwige ORTIZ qui œuvre toute l'année dans cette épicerie.

Merci pour eux !

Claire BRIAND CLOAREC.



BANQUES ALIMENTAIRES

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE:

Vous avez été nombreux, toutes générations confondues, à participer à cette cérémonie.

M. le Maire et sa 1ère Adjointe, en présence de M. NAKONECZNA, Porte-drapeaux, ont lu les discours et énoncé un par un, le nom des soldats morts pour la France.

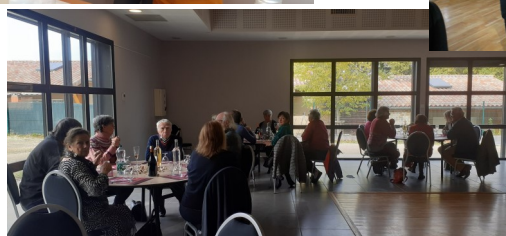
La cérémonie s'est terminée autour d'une collation offerte par la mairie.



REPAS DES AINES:

Après deux années calmes, la municipalité en partenariat avec Chantemerle en fête, avait invité les Aînés à partager le repas concocté par la Source.

Le duo Italien a fait danser les convives sur des musiques rythmées !



INFORMATIONS *Diverses*

CCEPPG - PERMANENCE NUMERIQUE

Besoin d'aide pour utiliser internet ?
Charline, conseillère numérique de la CCEPPG, vous propose avec ou sans rendez-vous, des permanences en mairie les :
12 janvier; 09 février; 02 et 30 mars.



CCEPPG - COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Si vous souhaitez un composteur individuel, vous pouvez contacter la CCEPPG ou télécharger votre bon de commande sur www.cceppg.fr.

Contenance 220 litres, vendu en kit avec notice de montage et bio-sceau de 10 litres au **tarif de 40 €**.

MAIRIE - COMPOSTEUR PARTAGE

Au bout de quelques mois d'utilisation, vous êtes nombreux à venir mettre vos déchets verts dans les composteurs partagés installés sur le parking Guy MONIER. Tout se passe bien, aucune incivilité est à déplorer, et la nature fait son travail.

Continuons ensemble !



EGLISE ST MAURICE

L'église de Chantemerle bénéficie d'une superbe restauration de la statue de son Saint Patron Saint Maurice qui a été parfaitement bien restaurée par Cristina DE PENFENTENYO et Jean Regis MASSARD
Allez l'admirer !



Prochaine messe au village
le 11 mars à 17h30.

OPERATION BOX D3E

Le **Syndicat des Portes de Provence (SYPP)**, compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, en partenariat avec la CCEPPG ont fourni des box en cartons dédiées à la récupération des petits appareils électroménagers et téléphones portables usagés mises à votre disposition au secrétariat de Mairie.

Electribox : Vous pouvez y déposer les petits appareils électriques et électroniques qui se branchent, rechargeables ou non, ou encore à piles: fer à repasser, sèche-cheveux, webcam, clé USB, grille-pain ; rasoir électrique, perceuse, vidéoprojecteur, souris d'ordinateur...

GSM Box : est un dispositif spécifique à la téléphonie mobile. Attention toutefois à n'y déposer que les téléphones en état de marche.



ARS - MONOXYDE DE CARBONE

Prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion.

Pour éviter les intoxications, quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée;
- Veillez à une bonne aération et ventilation;
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage ;
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

LA VOIX DES Associations

LA BOULE CHANTEMERLOISE

Notre assemblée générale s'est passée dans une ambiance très conviviale. Alain nous a fait un peu d'historique pour retracer les 31 ans de l'association. Après l'apéritif, nous avons été une soixantaine à déguster un excellent couscous suivi de pâtisseries traditionnelles magrébines.

La soirée s'est terminée avec un duo musical qui a su faire danser tout le monde dans une atmosphère des plus festive.

Nous avons accueilli 2 nouvelles recrues dans notre conseil d'administration, bienvenue à Raphaële BARBIER et Gaëlle NARDINI.

Composition du nouveau bureau:

- **Président** : Julien ORTIZ
- **Vice-Président** : Jean-Pierre RIBOT
- **Trésorier** : Thierry LEGER
- **Trésorier Adjoint** : Jacques ORTIZ
- **Secrétaire** : Alain HUGUES
- **Secrétaire Adjointe** : Raphaële BARBIER
- **Chargée Communication et Réseaux Sociaux** : Violène ORTIZ

La nouvelle saison belote a repris le dimanche 20 novembre avec le premier concours sociétaire où se sont affrontés 16 joueurs au Mas de Fanny après y avoir dégusté l'excellent bœuf bourguignon.

Thierry LEGER a fini 1^{er}, Paul ROSIER 2^{ème} et Augustin VAN-NIEUWENHOVE 3^{ème}.

Le prochain concours de belote sociétaire aura lieu le dimanche 22 Janvier 2023 à 15h, au Mas de Fanny où un repas organisé le midi sera proposé sur réservation directement auprès du Mas. Les cartes sociétaires y seront à la vente.

Les **concours sociétaires** suivants auront lieu **les dimanches 12/02, 19/03 et 16/04** au Mas de Fanny toujours précédé d'un repas.

Le **dimanche 26 Février à 14h30 à la salle des fêtes** : concours de belote ouvert à tous, en équipe montée et en 4 parties. De nombreux lots sont à gagner.

Avant de démarrer la saison pétanque la Boule Chantemerloise Organise **une journée à Eguilles** (13) samedi 29 avril en car pour une rencontre pétanque ou visite d'Aix en Provence pour ceux ne souhaitent pas pratiquer, précédé d'un repas apéro buffet. Le soir ce sera dîner – spectacle au Cabaret à Venelles puis retour à Chantemerle vers 3h du matin.

La participation pour les sociétaires (qui seront prioritaires) sera de 45€ par personne et pour les non-sociétaires 75€. La réservation ne sera validée qu'à réception du règlement en totalité (les chèques seront encaissés après le voyage) à adresser à Alain HUGUES 240B, Chemin de la Bergère, 26230 Chantemerle-lès-Grignan.

ATTENTION : Les places sont limitées à 55 personnes.

Très bonne année à tous.

Julien ORTIZ

LA VOIX DES Associations

L' AMICALE

Dimanche 18 septembre 22 : conférence et démonstration Ball Trap par Oriane FROMENT, sportive de haut niveau et première française championne du monde junior de balltrap fosse olympique.

Vendredi 23 septembre 22 : concert Sud-Africain des Humanistic Wind Of Soweto : un concert si chaleureux, dommage que le public fût si peu nombreux et n'était pas au rendez-vous pour ce groupe de chanteurs/danseurs exceptionnels !

Samedi 24 septembre 22 : visite de la minoterie Souchard très intéressante, merci pour leur accueil !

Samedi 8 Octobre 22 : théâtre "Les femmes et l'amour" : 7 femmes bouleversantes ! Les femmes dans tous leurs états, un régal d'émotion et de plaisir.

Dimanche 11 novembre 22 : Assemblée générale de l'Amicale, suivie d'un apéritif à la salle des fêtes, puis d'un repas au Mas de fanny autour d'une soupe paysanne.

Dimanche 11 décembre 22 : loto : l'ambiance était au rendez-vous, et tous les lots ont tous été gagnés !



Le conseil d'administration s'est réuni le 26 Novembre 2022 et a délibéré et voté le maintien du bureau, sans les postes de vice trésorier et vice-secrétaire :

- **Présidente** : Claire BRIAND CLOAREC
- **Vice-présidente** : Nadine MARLENC
- **Secrétaire** : Catherine APPAY
- **Trésorier** : Marc WISSLER

Le conseil d'administration est composé des membres suivants :

Yves ARSAC - Robert ARSAC - Fabienne CARMON -
Anne Marie CHANCEL - Jean François JOLY - Paul ROSIER -
Joëlle MOULIN - Jean Luc BODIN - Martine BERENGUEL.



L'Amicale a le plaisir de vous donner le programme 2023 de ses activités :

Dimanche 5 février Après-midi ZEN salle des fêtes (Claire).

Samedi 1er avril « Comment économiser l'eau dans son jardin » (Jean François).

Samedi 3 juin voyage sur 3 jours ou journée (Nadine).

Judi 27 juillet Cinéma au théâtre de verdure (Claire).

Fin juillet Concert Coline SERREAU, église (Nadine).

Mardi 15 août Soupe au pistou (tutti).

Septembre randonnée (Jean Luc).

Samedi 11 novembre assemblée générale à la salle des fêtes.

Dimanche 10 décembre Loto dans la salle des fêtes (Fabienne).

L'Amicale est heureuse de vous proposer de belles activités pour 2023, après ces longues périodes de Covid. Toute l'équipe espère vous divertir par des activités diverses et renouvelées, **et nous démarrons l'année le dimanche 15 janvier par notre rando galette, rdv à 14h00 place Barbier!**

LA VOIX DES *Associations*

CHANSOJEUX



Samedi 17 décembre, des parents et leurs enfants courageux, car il faisait très froid, ont participé à la petite fête " Chantemerle en lumière." Nous avons commencé avec un cortège qui faisait briller les yeux de tout le monde, car chacun avait une lanterne à porter. Merci Pascal de nous les avoir prêtées. Un arrêt sur la place autour du sapin que quelques enfants avaient décoré il y a une semaine. Une charrette avec une bûche spéciale attendait le cortège qui s'est terminé à la mairie autour du feu qui nous a réchauffé et surtout d'écouter Yves ARSAC nous raconter la belle histoire de la traditionnelle bûche "le Cacho-fio" en provençal et en français.

Merci à tous ceux qui nous ont aidé à préparer cette fête pleine de tendresse.

[Renata et son équipe vous souhaite un bon début d'année 2023 et prenez bien soin de vous.](#)

Voici quelques dates pour les activités de début 2023.

[Samedi 21 janvier après-midi](#), bowling à Saint Paul 3 Châteaux.

[Dimanche 12 mars](#), Carmentran.

D'autres activités vous seront communiquées en temps voulu.

[Le ping-pong reprend le vendredi 6 janvier à 19h animé par Tin.](#)



LA VOIX DES *Associations*

APREPAC

C'est une nouvelle équipe motivée et dynamique pour continuer à faire vivre l'Association Pour la Restauration de l'Eglise et du Patrimoine de Chantemerle dont les membres du Conseil d'Administration élus lors de la dernière Assemblée Générale sont :

Catherine REMY – Candidate au poste de présidente

Martine BRAC – Candidate au poste de secrétaire

Olivier DE BELLECOMBE – Candidat au poste de trésorier

Yvon ROSIER, Chris DUPOUY, Fabienne CARMON, Gaelle NARDINI, Jean Luc BODIN, Jean-Charles DE PENFENTENYO, Sophie MASSARD.

Nous avons prévu pour l'année 2023 des manifestations ou nous espérons vous voir nombreux :

Dimanche 2 avril : vide grenier/brocante/marché artisanal

Samedi 17 juin : dîner concert

Vendredi 25 Aout : Assemblée générale/dîner dansant

Samedi 16 et dimanche 17 septembre : journée du patrimoine

Vendredi 1er décembre : organisation du Marché de Noël avec la Mairie

Nous avons fait pour la première fois, la crèche dans la chapelle, et nous remercions encore Maryse et Edwige de l'avoir faite les années précédentes car cela représente beaucoup de travail et d'investissement. Nous vous invitons tous à venir la voir en famille.

Les personnes désirant adhérer à l'association, **10 euros individuel ou 20 euros famille**, peuvent le faire auprès d'Olivier ou d'un membre de l'APREPAC, nous avons besoin de fond pour mener à bien des travaux de restauration . Nous les remercions d'avance pour leur investissement dans les futurs projets dont nous vous tiendrons au courant tout au long de l'année.

Toute l'équipe vous souhaite une très bonne année 2023, et espère que les conditions sanitaires nous laisseront la possibilité de se réunir lors des fêtes du village.

L'équipe APREPAC.



MERCI *Chantemerle en fête !*



CHANTEMERLE EN FÊTE

C'est avec une certaine nostalgie que nous avons décidé de placer l'association Chantemerle en fête en mode veille.

Que de bons moments passés ensemble depuis 2015. Rappelons-nous les fêtes de la musique, le bal et le feu du 14 juillet, la fête votive, le repas des Aînés et bien d'autres...

Sous un soleil radieux, comme avec un mistral à décorner les bœufs et même sous la pluie, nous avons toujours organisé avec le même enthousiasme, la même pugnacité, ces différentes manifestations pour le village.

Nous espérons que cette mise en sourdine n'est que le prélude à une nouvelle dynamique qui nous le pensons, sera pérennisée dans sa motivation, la joie de vivre pour les villageois.

Vincent et son équipe .

